



COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du mardi 25 au
vendredi 28 juillet 2023 à Cotonou et à Parakou)

N°029/MESTFP/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée
dans les Lycées d'Enseignement Technique, session d'août 2023

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que les registres d'inscription aux concours d'entrée dans les Lycées d'Enseignement Techniques, options : Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG), Sciences et Techniques Industrielles (STI), Enseignement Familial et Social (EFS), Hôtellerie-Restauration (HR), Tourisme et des métiers, session d'août 2023, sont **ouverts du mardi 25 juillet au vendredi 04 août 2023**.

Les classes ouvertes à ces concours sont les suivantes :

Niveau I

- première année des Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) : Employé de Bureau (EB) et Aide-Comptable (AC) ;
- première année des Sciences et Techniques Industrielles (STI) : Constructeur en Bâtiment (CB), Menuiserie, Electricité (EL), Froid et Climatisation (FC), Mécanique Automobile (MA), Opérateur Géomètre (OG), Revêtement, Mécanique Générale (MG), Construction Métallique (CM) et Plomberie (PL) ;
- première année de l'Enseignement Familial et Social (EFS) ;
- première année de l'Hôtellerie-Restauration (HR) ;

Niveau II

- première année des Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) : Secondes G1, G2 et G3 ;
- première année des Sciences et Techniques Industrielles (STI) : Secondes T, Eau et Assainissement (EA), Mécanique Automobile (MA), Electrotechnique (F3), Opérateur Géomètre (OG), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Dessinateur Projeteur en Bâtiment (DPB), Installation et Maintenance en Informatique (IMI), Froid et Climatisation (FC), Construction Mécanique (F1), Génie Civil (F4), Construction d'Equipements Mécano-Soudés (CEMS), Fabrication Mécanique (FM), Electronique (F2) et Ouvrage en Bois pour le Bâtiment (OBB) ;

- 
- première année de l'Enseignement Familial et Social (EFS) ;
 - première année de l'Hôtellerie-Restauration (HR);
 - première année de Tourisme ;
 - première année de Métier de la Mode-Vêtements (MMV).

Pour les Lycées Techniques et Professionnelles de TCHAOUROU et de BOPA, il est aussi ouvert les registres d'inscription aux concours d'entrée en première année, niveau 2. Les classes ouvertes sont les suivantes :

- première année de Comptable-Mercaticien ;
- première année de Bâtiments et Travaux Publics
- première année de Technicien en Electronique Appliquée ;
- première année de Producteur Multimédia ;
- première année d'Electrotechnique (F3) ;
- première année de Développeur Web et Mobile.

En plus des spécialités citées supra, il est ouvert la première année de Métier de la Mode-Vêtements au Lycée Technique et Professionnelle de BOPA.

A- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les Béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

1 – pour l'entrée en première année niveau I :

- avoir 13 ans au moins et 17 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- être titulaire du **Certificat d'Etudes Primaires (CEP)** ou d'un Diplôme reconnu équivalent ;
- et avoir fait la classe de cinquième de l'Enseignement Général.

2 – pour l'entrée en première année niveau II :

- avoir 14 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- être titulaire du **BEPC** ou du **CAP** ou d'un diplôme reconnu équivalent ou pouvoir justifier du niveau de la classe de 3^{ème} des Lycées et Collèges d'Enseignement Général pour l'entrée dans les classes de secondes en Administration et Gestion (secondes G) et de secondes Technologiques (secondes T et F) ;
- être titulaire du **BEPC** ou du **CAP** ou d'un diplôme reconnu équivalent pour l'entrée dans les classes de secondes Opérateur Géomètre (OG), Dessinateur Projeteur en Bâtiment (DPB), Eau et Assainissement (EA), Economie Familiale et Sociale (EFS), Hôtellerie-Restauration (HR) et Tourisme ;
- être titulaire du **BEPC** ou du **CAP** électricité ou d'un diplôme reconnu équivalent pour l'entrée en seconde Installation et Maintenance en Informatique (IMI), première année de Développeur Web et Mobile, première année de Producteur Multimédia, première année de Technicien en Electronique Appliquée ;

- 
- être titulaire du **BEPC** ou du **CAP/Aide-Comptable** pour l'entrée en première année de Comptable-Mercaticien ;
 - être titulaire du **BEPC** ou du **CAP/EFS** pour l'entrée en seconde Métier de la Mode-Vêtements ;
 - être **obligatoirement** titulaire du **CAP** ou d'un diplôme reconnu équivalent pour l'entrée dans les classes de secondes Mécanique Automobile (MA), Fabrication Mécanique (FM), Construction d'Equipements Mécano-soudés (CEMS), Electrotechnique (EL), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Ouvrage en Bois pour le Bâtiment (OBB) et Froid et Climatisation (FC).

B- LIEUX DE DEPOT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS **DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) et devront comporter les pièces suivantes :

- **Pour le niveau 1 :**

1. une (01) fiche d'inscription précisant le concours, le centre de composition et l'établissement choisi en cas de réussite (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie certifiée conforme à l'original de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille (1000) francs ;
4. une (01) Attestation du CEP (photocopie certifiée conforme à l'original) ;
5. les photocopies certifiées conformes aux originaux des bulletins de notes justifiant le niveau de la classe de cinquième ;
6. une (01) enveloppe timbrée, format moyen, portant l'adresse exacte du candidat ainsi que des numéros de téléphone fiables et fonctionnels.

- **Pour le niveau 2 :**

1. une (01) fiche d'inscription précisant le concours, le centre de composition et l'établissement choisi en cas de réussite (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie certifiée conforme à l'original de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1.500) francs ;
4. une (01) Attestation du BEPC ou du CAP (photocopie certifiée conforme à l'original) ;
5. une (01) enveloppe timbrée, format moyen, portant l'adresse exacte du candidat ainsi que des numéros de téléphone fiables et fonctionnels ;

6. les photocopies certifiées conformes aux originaux des bulletins de notes justifiant le niveau de la classe de troisième pour les candidats non titulaires du BEPC ou du CAP, mais désireux d'entrer dans les classes de secondes en Administration et Gestion (secondes G) et de secondes technologiques (secondes T et F).

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2023, sont autorisés à passer ces concours en produisant une copie complète de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

Quant aux candidats admissibles au CAP, session de 2023, ils peuvent aussi passer ces concours en produisant une copie complète de la liste des admissibles sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

N.B : le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national.

C. DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au vendredi 04 août 2023 à 17 h 30.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date est systématiquement rejeté.

D-DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront **le lundi 28 août 2023 pour certains candidats et le mardi 29 août 2023 pour d'autres**. Une note d'information du Directeur des Examens et Concours précisera en temps opportun les spécialités concernées ainsi que les centres de composition retenus à cet effet dans chaque Département.

Pour tous autres renseignements, les candidats pourront s'adresser aux Lycées d'Enseignement Technique, aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le 24 juillet 2023



Kouaro Yves CHABI
Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle